

En ce début d'année 1996, il m'est agréable de présenter à tous les habitants de CORNILLON EN TRIEVES, une bonne et heureuse année.

- * Mes vœux iront d'abord aux personnes âgées à qui je souhaite la santé et la joie,
- * Aux enfants des écoles et aux jeunes auxquels je souhaite une année scolaire fructueuse pour leur avenir,
- * Aux 5 chômeurs de notre commune, mon vœux le plus cher est qu'ils trouvent rapidement un emploi,
- * A tous les adultes, à qui, je souhaite avec la santé, une activité intéressante et pour les agriculteurs et artisans la prospérité de leurs entreprises.
- * Mes vœux iront aussi au Conseil Municipal que vous avez mis en place en 1995. VOEUX pour que nous formions une équipe soudée et que chacun, en conseil municipal, abandonne ses intérêts privés ou ses ambitions, pour penser au bien commun de tous les citoyens et à l'avenir de la commune.
- * Mes vœux de bonne et heureuse année iront aussi au personnel communal : Employé communal, Femme de service, et Secrétaire de Mairie que je remercie de tout coeur pour le travail accompli, fait avec compétence et dévouement pour assurer un meilleur service à tous.

LE MAIRE

Guy MATHELET.



LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Monsieur et Madame VANDEVIVERE Daniel et leurs trois enfants qui habitent au Lotissement AUBEPIN.

Monsieur et Madame BEGUE qui ont acheté une bergerie au GRAND ORIOL et la répare pour en faire une résidence secondaire.

Naissances : Bienvenue à Dimitri, Lionnel, Axel BAUP
né le 23 mai 1995
fils de Gérard et Marie Colette BAUP

Bienvenue à Sylvain Francis Vito GRAND
né le 17 Juin 1995
fils de GRAND Chrisrophe
et de DI MAÏDA Valérie.

Félicitation et meilleurs voeux aux parents et aux enfants.

Mariages : Cette année aucun mariage n'a été célébré à CORNILLON EN TRIEVES.

Décès : Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur AMALRIC Camille Jean, grand père de Monsieur AMALRIC Hervé, qui a passé les derniers moments de sa vie au PETIT ORIOL

Nous avons accompagné à sa dernière demeure, Monsieur CESMAT Emile , décédé le 13 décembre 1995 à GRENOBLE.

A ces familles dans la peine nous exprimons notre sympathie.

AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL

En 1993, le Conseil Municipal avait construit le bâtiment artisanal et son logement de fonction à AUBEPIN.

Début 1995, Madame VANDEVIVERE du SABOT DE VENUS visitait l'appartement qui l'intéressait et le louait à partir du mois de mai. A la même période, elle informait le Conseil Municipal que le bâtiment artisanal l'intéressait aussi, s'il était aménagé en atelier agro-alimentaire.

Ces aménagements devront être faits selon les normes Européennes contrôlées par la Direction des Services Vétérinaires. Ils permettraient la fabrication en frais et sous vide, de ravioles et pâtes fraîches du TRIEVES, de caillettes et autres charcuteries selon les recettes traditionnelles de notre pays.

Courant mai, un accord intervient entre le Conseil Municipal qui accepte de faire les aménagements prévus, l'entreprise "LE SABOT DE VENUS" s'engageant à occuper le bâtiment adapté tant sur le plan technique qu'économique.

En même temps la Mairie établit les demandes d'aides à l'immobilier d'entreprise, auprès de la Région RHONE ALPES, du Conseil Général de l'Isère, de l'Europe Objectif 5B à la Préfecture de l'ISERE. Au moment où nous écrivons, nous avons reçu les accusés de réception des dossiers, mais ce n'est n'est qu'au premier trimestre que nous connaissons les montants des subventions accordées.

A l'automne 1995, la commune a lancé les appels d'offres publiques pour les dix lots à réaliser pour l'aménagement. L'ouverture des Plis s'est faite et les entreprises les moins disantes ont été retenues. Les travaux ont débutés au 15 décembre et seront terminés la première semaine d'avril. A cette date, "LE SABOT DE VENUS" pourra s'installer dans des locaux conçus à cet effet avec pour objectif six emplois permanents sur le site dans les prochaines années.

Nous souhaitons à cette entreprise la bienvenue à CORNILLON EN TRIEVES. Que ce changement amène la prospérité du SABOT DE VENUS. Pour nous, c'est une activité nouvelle dont la commune avait grand besoin. La vente de produits agro-alimentaires naturels de qualité sur la Région RHONE ALPES, et peut-être à l'extérieur, fera connaître CORNILLON EN TRIEVES au-delà de nos montagnes.

AMENAGEMENT DE LA PLACE AUBEPIN

Comme vous avez pu le constater, des travaux ont été réalisés pour aménager une place qui serve de liaison entre la partie habitée du lotissement et la zone d'activité.

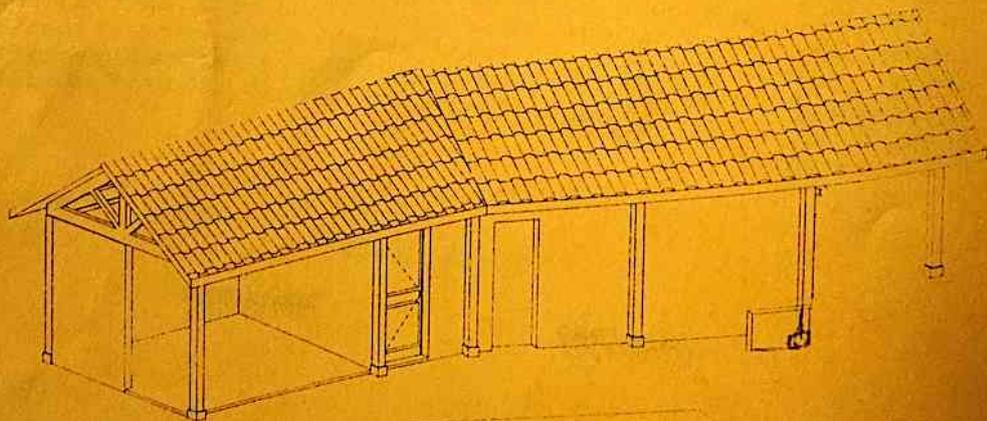
Située au centre de la commune, cette place peut être un lieu de rencontre pour les habitants de CORNILLON.

C'est pourquoi nous avons fait aménager des jeux de boules. Comme nous le demandait les Services de l'Equipement, une toiture a été posée sur le transformateur. Nous avons profité de la présence du charpentier et du maçon pour aménager un abri qui recevra des bancs à destination des utilisateurs de la Place, et des toilettes publiques accessibles aux handicapés.

Dans le local abri, sera installé un bassin rustique, alimenté par le trop plein de la réserve incendie. La charpente, les bardages et les plafonds ont été réalisés avec du bois provenant de la forêt communale de CORNILLON. Le traitement et la peinture dans les mêmes teintes que ceux du bâtiment communal seront réalisés par l'employé communal.

Le goudronnage des accès et de la Place, la mise en place de graviers de couleur gris beige et le traitement du jeu de boules ont été réalisés par la Société Chimique de la route, dans le cadre du marché de goudronnage et entretien différé travaux pour lesquels la commune perçoit une subvention.

Afin de terminer l'aménagement de la Place, il nous reste à faire les plantations prévues en bordure de route, entre les lots, et à aménager le carrefour du chemin du Buis et du Lotissement AUBEPIN.



L'INTERCOMMUNALITE

La commune de CORNILLON EN TRIEVES n'est pas isolée. Elle est associée à tout ce qui se passe au niveau du canton de MENS, du TRIEVES et du SUD-ISERE.

Dans sa première séance de travail votre conseil municipal a élu le Maire et les Adjoints. La deuxième, celle du 28 juin 1995, a été consacrée à l'élection des délégués de la commune aux différentes instances.

1) A la Communauté de Communes du canton de MENS :

Elus délégués titulaires : M. MATHELET Guy
M. CHOVIN-BAYLE Albert

Elu délégué suppléant : M. PENNEQUIN Jean-Simon.

Par un bulletin d'information de novembre 1995, la Communauté de Communes du Canton de MENS vous a informé de toutes les actions mises en place au niveau du canton, résultant soit de ses compétences, soit des vocations du S.I.V.O.M.

2) Syndicat Intercommunal de Télévision du SERPATON

Formé de 52 communes qui sont arrosées par le relais du Pas du Serpaton, ce syndicat gère le bon fonctionnement avec T.D.F. de la distribution des 3 chaînes Françaises + ARTE. Une cotisation de 35 F. par habitant est demandée à la commune pour l'année 1995.

Ont été élus Délégués Titulaires : M. PARAT Gaston
M. PENNEQUIN Jean-Simon

3) Le S.I.V.U. des Ecoles de MENS

Il a pour mission la gestion des écoles primaires et maternelles.

Ont été élus Délégués Titulaires : M. CHOVIN-BAYLE Albert
M. BAUP Gérard

Ont été élus délégués suppléants : Mme GUILLEN Angeline
M. PALLANCHARD Maurice

Ces délégués représentent la communes et prennent les décisions qui s'imposent afin que nos enfants scolarisés aient des conditions matérielles correctes pour qu'ils puissent bénéficier à plein de l'enseignement qui leur est donné. 4 enfants de notre commune fréquentent l'école maternelle et 12 enfants l'école primaire. Pour l'année 1994/1995 la participation de la commune a été de 54 800 F. soit 2 500 F. par enfant en primaire et 6 185 F. pour les maternelles. La commune participe également au financement des classes de mer des CM1/CM2 à hauteur de 1800 F par élève.

Comme l'année dernière, le nombre d'enfant de moins de 5 ans est trop élevé, dans le car de transport scolaire, nous finançons avec la commune de LAVARS une accompagnatrice.

Au niveau du secondaire :

- * 8 jeunes de la commune sont élèves du Collège du TRIEVES à MENS.
La commune participe financièrement aux voyages linguistiques en ITALIE, ANGLETERRE, ALLEMAGNE pour un montant de 500 F. par élève. Cinq jeunes sont concernés par ces voyage pour l'année scolaire 1995/1996.
- * Trois jeunes sont scolarisés au Lycée de LA MURE.
- * Trois jeunes suivent les cours des Lycées Jean-Jaurès, Guynemer et Louise Michel à GRENOBLE.

LE S.I.E. de LAVARS

Avec les communes de LAVARS, ST MARTIN DE CLELLES, ROISSARD, et TREFFORT depuis 1937, nous sommes associées pour assurer l'entretien et le renforcement des réseaux électriques de nos communes.

Le Syndicat, propriétaire des réseaux de moyenne et basse tension sur les communes concédait l'entretien à E.D.F. Cette administration souhaitant ne plus avoir à faire à toutes les communes de l'ISERE, a proposé une indemnité de concession très supérieure si un syndicat départemental se mettait en place. Ce qui fut fait début 1995 où est né le Syndicat d'Electricité de l'ISERE (SE 38) auquel 450 communes de l'Isère ont adhéré.

Le Conseil Municipal a élu deux délégués pour les deux syndicats :

Ont été élus délégués titulaires : M. TATIN Michel
M. MATHELET Guy qui a été élu Président du S.I.E. de LAVARS en juillet 1995 et membre du bureau du Syndicat Départemental d'Electricité en octobre 1995.

Le Syndicat d'Aménagement du TRIEVES (S.A.T.)

Au travers de la Communauté de Communes de MENS, nous participons aux actions du S.A.T.. Cette structure composée de quinze représentants élus par les deux Communautés de communes de MENS et CLELLES et par le SIVOM de MONESTIER DE CLERMONT a renouvelé son bureau en septembre 1995. Celui-ci se compose de :

Madame CHATELARD, Maire d'AVIGNONET : Présidente
Monsieur BAGNERES Président de la CDC de CLELLES :
Vice-Président
Monsieur MATHELET Président de la CDC de MENS : Vice
Président,
Monsieur TATIN, Maire de LAVARS : Secrétaire.

Les action du SAT pour lesquelles la commune est concernée :

- * Le CONTRAT CULTUREL avec la Région RHONE ALPES et l'inventaire du patrimoine du TRIEVES dont la maîtrise d'oeuvre est confiée au Musée Dauphinois.
Dans le cadre du Contrat culturel est prévu sur le canton la création d'un Musée dit éclaté avec un lieu central à MENS et des antennes dans d'autres sites sur les 3 cantons.

Le site de CORNILLON EN TRIEVES intéresse beaucoup le Conservateur du Musée Dauphinois car il est l'un des derniers en Dauphiné où l'on retrouve rassemblés :

- 1 château,
- Deux fermes avec leurs grands bâtiments,
- La maison du Régisseur avec son parc,
- les logements des fermiers,
- Les logements des salariés.

A l'initiative du Conservateur, à l'automne 1994, le Directeur Régional de la Culture est venu visiter l'ensemble du site avec pour objectif son classement soit comme monument historique, soit à l'inventaire des sites. (aucune décision n'est encore prise).

A l'heure où nous écrivons il y a un projet d'acquisition mais à notre connaissance, les accords ne sont pas encore réalisés avec le propriétaire.

Un inventaire du patrimoine est en cours sur le TRIEVES. Une animatrice Béatrice AILLOUD va parcourir la région et interroger les habitants, sur différents aspects de la culture triévoise :

- Patrimoine architectural et immobilier : château, maison forte, ferme, four, bassin ...etc
- Patrimoine culturel : coutumes, patois local, écrits anciens...etc
- Patrimoine naturel : géologie, faune, flore ...etc...

Les personnes qui pensent avoir des choses à dire sur notre patrimoine peuvent se faire connaître à la Mairie afin que l'animatrice puisse les contacter.

le S.A.T. est aussi partenaire avec les trois cantons de la MURE, CORPS, VALBONNAIS dans le cadre des actions :

Avec la Communauté Européenne :

PROGRAMME LEADER : Actions de développement économique et culturel

PDZR : Objectif 5B

Avec le Conseil Régional RHONE ALPES :

Par la mise en place du CONTRAT GLOBAL DE DEVELOPPEMENT Un comité de pilotage comprenant des élus du S.A.T. et des élus de l'Agence de la MATHESYNE, les SIVOM DE CORPS et VALBONNAIS est mis en place en 1995. Des commissions de réflexion et préparation sont fonctionnelles et travaillent. Elles sont co-présidées par un élu du TRIEVES et un élu de la Mathésie.

La commission agricole coprésidée par M. MATHELET Guy (Syndicat d'aménagement du TRIEVES) et M. GALVIN (Agence de développement de la Mathésie) est composée des agriculteurs membres des organisations professionnelles des six cantons du Sud Isère.

Nous étudions ensemble les dossiers pour le 5 B avant de les présenter au financement, et le projet de Contrat Global.

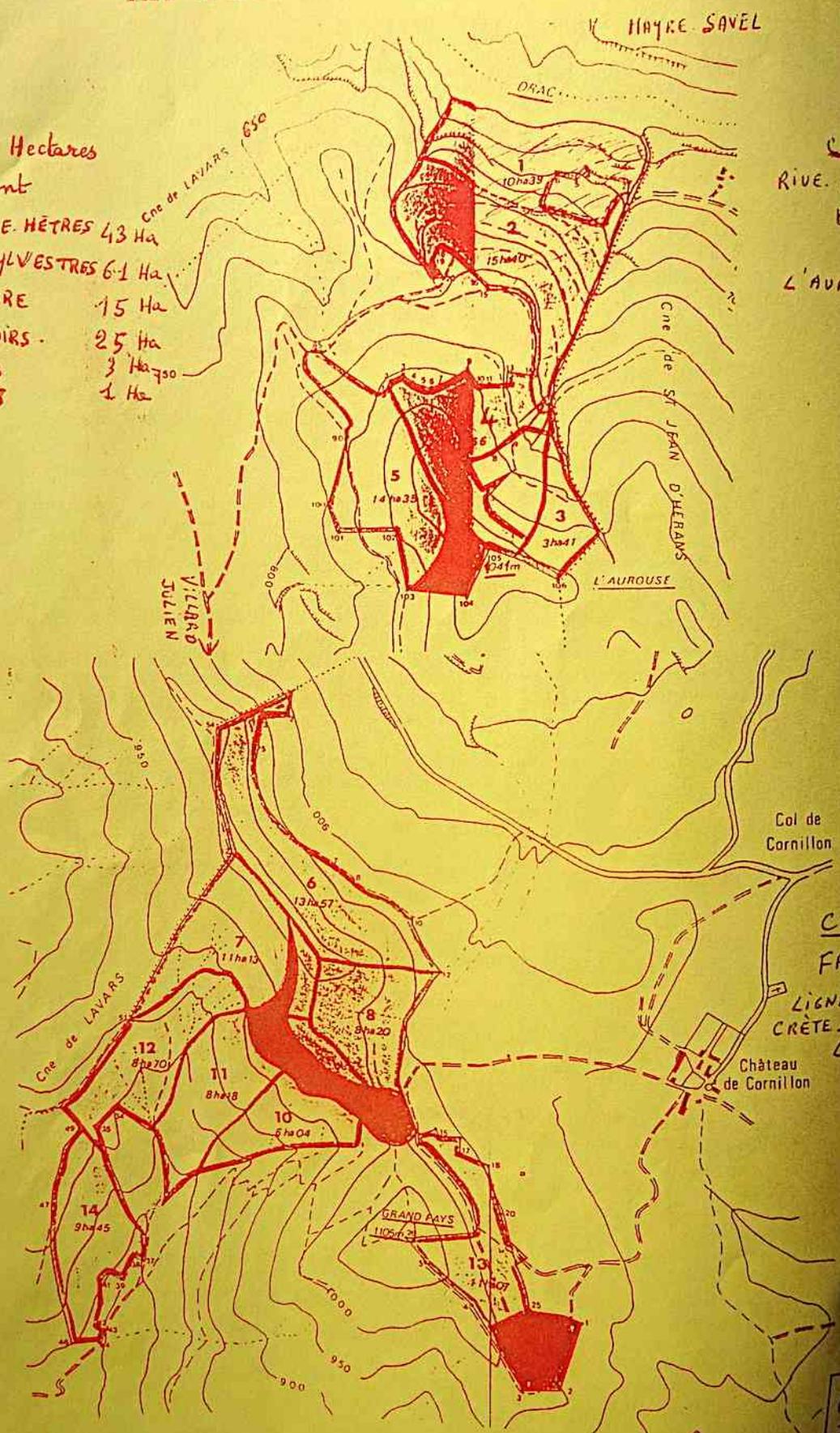
La semaine prochaine, nous devons nous rendre au siège de la Région RHONE ALPES pour présenter l'avant-projet des actions agricoles que nous prévoyons dans le cadre du Contrat Global RHONE-ALPES.

LA FORET

148 Hectares

Dont

- TAILLIS - DE. HÊTRES 43 Ha
- PINS SYLVESTRES 61 Ha
- SAPINIÈRE 15 Ha
- PINS. NOIRS. 25 Ha
- EPICÉAS 3 Ha
- MÉLEZES 1 Ha



COTÉ
RIVE. GAUCHE
DRAC
L'AUROUSE.

COTÉ
FAYS
LIGNE. DE.
CRÊTE. LIMITÉ
L'AVARS

15
Av. Bois
1 Ha 95

Notre forêt communale, si elle n'est pas d'un potentiel de productivité important pour notre commune, mérite qu'on l'entretienne.

La plus importante surface est constituée de taillis de hêtres et de pins sylvestres qui sont des espèces de commercialisation plus difficiles. Les pins noirs, sapins, épicéas et mélèzes trouvent plus facilement preneurs lors de la vente des coupes.

Ces 148 hectares sont soumis à l'Office National des Forêts et c'est le groupement de MONESTIER DE CLERMONT, sous la responsabilité de son chef de district M. Pascal DIOT et de notre agent technique M. Jean-Marie GONSOLIN qui en assure la gestion et la garderie.

En 1984, un plan d'aménagement de la forêt était réalisé avec des travaux prévus jusqu'en 2007.

Une prévision était faite pour :

- 1) La desserte de la forêt par des pistes de débardage et de protection contre l'incendie
- 2) Permettre une régénérescence des espèces nobles
- 3) Effectuer une rotation de coupe dans les 15 parcelles afin d'exploiter en "bon père de famille" avec le système employé par l'O.N.F. appelé "futaie jardinée".
- 4) Permettre une bonne délimitation des 15 parcelles qui ont été établies par un marquage effectué à la peinture, soit 1 Kilomètre sur une ou deux parcelles par an.

1) LES PISTES

Depuis 1984 ont été créés :

AU FAYS : la desserte des parcelles 6 et 8 sur la crête,
la desserte des parcelles 7, 9 et 13
une piste défense contre l'incendie desservant en même temps les parcelles 10, 11, 12 et 14.

Avec les propriétaires privés et le Centre Régional de la Propriété forestière, nous avons fait une piste accessible aux camions du PETIT ORIOL au Pied du Petit FAYS (parcelles 10,11,14). De même pour la parcelle 15 au lieu dit Les Bois et Sous le Bois.

Coté DRAC AUROUZE

Amélioration à partir de la plaine de la CHAU. Création de la piste SERRE DES VOUTES- COMBE NOIRE (VILLARD DE TOUAGE) circuit équestre et pédestre du TRIEVES.



Piste de desserte de la parcelle N° 2 réalisée de 1986 à 1990

En 1995 nous avons créé la piste de desserte de la parcelle N° 1 "Serre des Voûtes-Champ Fourras. La Fédération de randonnée de l'Isère nous a exprimé sa satisfaction de voir réaliser cette piste car elle servira de liaison pour les piétons, VTT et chevaux avec les sentiers "Tour du Lac de Monteynard" que cet organisme met en place.

Les bois d'emprise

Les hêtres et feuillus ont été réservés aux 25 demandeurs de coupe affouagère qui ont eu des lots de 2,5 m³ environ.

Les pins sylvestres

Trente deux m³ ont été sciés en poutres et plateaux par la scie mobile que nous avons mis en démonstration. Ils se mettent en place pour réaliser le plafond du bâtiment communal. Le reste sera vendu pour la papetterie.

Reste à faire pour desservir notre forêt :

Réaliser à partir de la piste "Le Serre des Voûtes-Combe Noire, un accès pour le bas des parcelles 3, 4, et 5 et sur la piste partant de la Combe d'Andrieux-Les Peys, créer une piste en direction de l'Aurouse en desservant les mêmes parcelles par le haut.

Pour permettre une bonne régénérescence des espèces intéressantes, nous réalisons chaque année le dégagement de semis naturels de sapins sur deux ou trois hectares. Ce travail est confié aux équipes ONF et nous avons pour cela, des aides des Conseils Généraux, Régionaux et de l'Europe. Parallèlement, l'O.N.F. nous délivre des coupes affouagères dans les parcelles de taillis, de feuillus. Les plus beaux sujets sont laissés en place, les autres dégagés cèdent la place aux semis naturels de sapins.

Nous avons à déplorer de plus en plus fréquemment des dégâts de cervidés (chevreuils, cerfs) devenus trop nombreux. Ils coupent le bourgeon terminal des jeunes pousses et les écorcent en se frottant.

Il serait bon que la Fédération de chasse accorde un quota plus important de bracelets aux ACCA de CORNILLON, LAVARS, et SAINT JEAN D'HERANS.

COUPES :

A la vente O.N.F. de septembre, une coupe de jardinage de 430 m³ sur la parcelle 6 a été adjugée 69 000 F. aux Etablissements GOUBET de NOYAREY. En 1996 c'est la parcelle N° 7 qui sera concernée par une vente de coupe. Ainsi comme vous pouvez le constater, les agents de l'O.N.F. que nous remercions apportent à notre forêt communale tous les soins qu'elle mérite. A la fonction de production, nous ajoutons à notre forêt celles liées à l'environnement et au développement touristique. Les pistes de dessertes des parcelles boisées peuvent être utilisées par les randonneurs, pédestres ou équestres et les adeptes de vélos tous terrains. Les travaux de dépressage et dégagements de semis naturels permettent un couvert végétal avec des espèces plus nobles et mieux adaptés et une forêt plus ouverte. Quand le plan d'aménagement sera terminé, toutes ces actions concertées permettront de préparer une forêt ouverte, agréable et productive et d'un effet positif sur le paysage de notre commune.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après chaque élection municipale, le Centre Communal d'Action Sociale doit renouveler ses membres. Le Président en est le Maire.

Les quatre membres choisis par les Conseillers Municipaux sont :

Madame GUILLEN Angeline,
Monsieur MATHELET Guy
Monsieur CHOVIN-BAYLE Albert,
Monsieur PALLANCHARD Maurice,

Les quatre autres membres du CCAS sont :

Madame TATIN Francette
Madame PARAT Rose
Madame LASSEUR Andrée
Madame MATHELET Odile

Le CCAS a pour recettes une subvention communale, le produit des quêtes et des dons faits par des particuliers.

Nous remercions la famille CESMAT qui a fait un don de 600 F. au CCAS en souvenir de Monsieur CESMAT Emile.

!!!!!!!!!!!!!!

Le premier travail du nouveau CCAS a été de confectionner les colis de NOEL -toujours très appréciés- offert aux personnes de plus de 70 ans résidant dans la commune de façon permanente.

Les colis, au nombre de 17 se composaient :

d'une terrine de paté
de fonds d'artichaux
d'une boîte de cardons
d'une cuisse de dinde
d'un fromage du Trièves
d'une bûche de Noël
de mandarines
de dattes confites
d'un paquet de café
d'un ballotin de chocolat
d'une bouteille de vin pour les messieurs
d'une bouteille de clairette pour les dames.

Nous remercions les membres du CCAS qui ont participé soit à la préparation du colis soit à sa distribution, Mesdames GUILLEN, PARAT, TATIN, LASSEUR, MATHELET et Monsieur CHOVIN-BAYLE.

Le présent bulletin municipal est rédigé par le Maire et la secrétaire de mairie.
Ces colonnes 1996 étaient ouvertes aux membres du Conseil Municipal, mais pourront l'être aussi pour les prochains numéros à toutes les personnes de la commune qui auraient des annonces, anecdotes et autres récits intéressant les citoyens de CORNILLON EN TRIEVES.

Espérant que ce bulletin trouvera tous les habitants de la commune en bonne santé, nous vous prions d'agréer encore nos meilleurs vœux pour cette année 1996.

Le Maire

G. MATHELET